

COMBLEMENT MASSIF POSTES DE MONTEURS DISTRIBUTION AFFICHAGE—BLOC 5

PRÉCISIONS

Consœurs, Confrères,

Suite à quelques interrogations au sujet de l'affichage du bloc 5 pour les postes de monteurs Distribution, lors de la dotation de ces postes, les candidats qui se verront offrir un poste de monteur Distribution au bloc 5 et qui n'ont jamais été monteur Distribution (ex.: monteur transport) devront obligatoirement suivre la formation d'Hydro-Québec de monteur Distribution **en plus de suivre la formation aux équipes-relèves** donc presque un an de formation à Saint-Jérôme (Laurentides) ou Vanier (Québec) selon le cas.

Même si HQ dotation nous dit qu'elle en fait mention lors de l'offre, il est important d'en tenir compte lors de vos choix. De plus, une période de probation de 466 heures s'applique pour ces cas, tel que stipulé à la lettre d'entente 14-1500-01 ainsi qu'à la convention collective.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre structure syndicale.

Syndicalement,

Fiers de notre passé
MAÎTRES DE NOTRE AVENIR

Richard Perreault
Président provincial

Sylvain Dubreuil
Secrétaire général